

# Les délibérations de la session ordinaire de Février 2014

## Points adoptés

<p><b>1.</b> Informer le Conseil Communal à propos des deux conventions signées en la présence de Sa majesté le Roi Mohamed VI que Dieu l'assiste, concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La convention cadre relative au projet de développement et d'essor de la ville de Marrakech (2014-2017)</li> <li>- La convention relative au fonds régional de promotion touristique.</li> </ul>	<p><b>9.</b> Adoption de l'avenant de l'accord entre la Commune Urbaine de Marrakech et la société Segedema concernant la prolongation de la durée d'exploitation.</p>
<p><b>8.</b> Adoption de l'avenant de l'accord entre la Commune Urbaine de Marrakech et la société Tecmed concernant la prolongation de la durée d'exploitation.</p>	<p><b>10.</b> Modifier et compléter le cahier des charges relatif à la gestion déléguée du secteur de propreté et de collecte des ordures.</p>

## Points reportés

<p><b>2.</b> Eude et vote de compte administratif de la Commune Urbaine de Marrakech au titre de l'année 2013.</p>	<p><b>7.</b> Adoption de la convention de partenariat concernant l'organisation du forum "Connct 2014" pour la régulation du trafic aérien signée par la Commune Urbaine de Marrakech, l'Office National Des Aéroports, Office National Marocain du Tourisme et le Conseil Régional du Tourisme.</p>
<p><b>3.</b> Programmation de l'excédent réel du budget au titre de l'exercice 2013.</p>	<p><b>11.</b> Adopter la révision de la redevance d'exploitation afférente à l'exploitation des stations du parking par la société Avilmar au titre des exercices 2012, 2013 et 2014.</p>
<p><b>4.</b> Etude et adoption de la convention de partenariat pour le renforcement des infrastructures et des déplacements urbains au sein de la ville de Marrakech en vertu de la convention cadre relative au projet de développement et d'essor de la ville de Marrakech "Marrakech, cité du renouveau permanent".</p>	<p><b>12.</b> Statuer à propos de l'augmentation du capital de la société Avilmar.</p>
<p><b>5.</b> Etude et adoption de la convention de partenariat relative au projet de réhabilitation urbaine de quartier Kbour Chou à la ville ocre en vertu de la convention cadre relative au projet de développement et d'essor de la ville de Marrakech "Marrakech, cité du renouveau permanent".</p>	<p><b>13.</b> Annulation de la décision du Conseil Communal de Marrakech prise lors de la session ordinaire d'avril 2011, stipulant la modification des dispositions de quelques articles du cahier des charges relatif à l'octroi de la concession d'exploitation des stations du parking des voitures, motos et vélos.</p>
<p><b>6.</b> Adoption de la convention cadre entre la Wilaya de Marrakech Tensift El Houz, la Commune Urbaine de Marrakech et la Direction de Domaine Public concernant l'affectation des lots de terrain pour la création et l'élargissement d'une décharge publique contrôlable.</p>	<p><b>14.</b> Modification de l'article 4 et 9 du cahier des charges, adopté par la décision du Conseil Communal de Marrakech lors de la session ordinaire d'octobre 2009 et approuvé auprès des services du Ministère de l'Intérieur, relatifs à l'octroi de la concession d'exploitation des stations du parking des voitures, motos et vélos</p>

via des compteurs chronométriques de stationnement.

<p><b>15.</b> Modification de la décision de la convention prise lors de la session d'avril 2013, relative à l'appui des services de la Sûreté Nationale de Marrakech par des motos.</p>	<p><b>23.</b> Etude de projet de convention de partenariat entre le Conseil Communal de Marrakech et la Fondation Marrakech Biennal concernant l'organisation du Festival des Biennales de Marrakech.</p>
<p><b>16.</b> Etude et adoption de la convention de partenariat entre le Conseil Communal de Marrakech et l'Organisation d'Entraide Nationale pour l'appui des établissements de l'assistance social.</p>	<p><b>24.</b> Etude de projet de convention de partenariat entre le Conseil Communal de Marrakech et l'association Marock Jeunes concernant l'organisation du Festival de Musique et jeunesse "Sun Festival".</p>
<p><b>17.</b> Etude de projet de convention de partenariat entre le Conseil Communal de Marrakech et l'association Mouniate Marrakech concernant l'organisation du Festival Samaa Marrakech de la Musique Sacrée.</p>	<p><b>25.</b> Etude de projet de convention de partenariat entre le Conseil Communal de Marrakech et l'association Eclat du Lune, concernant l'organisation du festival culturel Awaln' Art des arts en places publiques.</p>
<p><b>18.</b> Etude de projet de convention de partenariat entre le Conseil Communal de Marrakech et le club de presse pour le ski et les sports de la montagne – région de Marrakech pour la gestion du Chalet Oukeimeden qui relève du Conseil Communal.</p>	<p><b>26.</b> Etude et adoption de la requête du Conseil d'Arrondissement Marrakech Medina pour conclure un partenariat entre le Conseil Communal et la Délégation du Ministère de la Jeunesse et du Sport sous l'appui de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain concernant la mise à niveau des terrains de proximité au sein de l'arrondissement.</p>
<p><b>19.</b> Etude de projet de convention de partenariat entre le Conseil Communal de Marrakech et la Ligue Régional Grand Atlas de Boxe concernant l'exploitation de la salle couverte au complexe sportif Bab Lakhemis comme espace de boxe éducative.</p>	<p><b>27.</b> Etude et adoption à propos de la modification et la prolongation de la convention de partenariat entre la Commune Urbaine de Marrakech et la Fondation des Festivals de Marrakech.</p>
<p><b>20.</b> Modification de cahier des charges relatif au loyer des piscines.</p>	<p><b>28.</b> Modifier et compléter la convention de coopération et partenariat entre la Commune Urbaine de Marrakech et le Centre de Développement de la Région Tensift El Houz CDRT et sujet de décision du Conseil Communal de Marrakech lors de la session ordinaire d'avril 2007.</p>
<p><b>21.</b> Annulation de la décision du Conseil Communal de Marrakech prise à la session d'avril 2012 adoptant la convention de partenariat entre le Conseil Communal de Marrakech, le Ministère de la Jeunesse et du Sport et la Fédération Royale Marocaine de Natation.</p>	<p><b>29.</b> Annulation des deux décisions du Conseil Communal de Marrakech tenues successivement lors des sessions ordinaires de juillet 2006 et avril 2007, concernant la convention d'appui et de coopération entre le Conseil Communal de Marrakech et l'association des œuvres sociales des fonctionnaires, agents et retraités de la Commune Urbaine de Marrakech.</p>
<p><b>22.</b> Etude de projet de convention de partenariat entre le Conseil Communal de Marrakech et l'Union des Clubs de Natation du Sud pour la gestion de la piscine couverte Bab Lakhemis.</p>	<p><b>30.</b> Statuer à propos de l'acceptation du don immobilier octroyé par M. Noureddine OUDGHIRI et la société "Les patios Targa", il s'agit d'un lot du terrain appartenant au titre foncier n° : 69939/04, sa superficie : 824 m<sup>2</sup> situé à l'arrondissement Menara et affecté à la création de la voie d'aménagement.</p>

<p><b>31.</b> Statuer à propos de l'acceptation du don immobilier octroyé par M. Idrisse BEN BOUICH et autres, il s'agit d'une partie de terrain appartenant au titre foncier n° : 82901/04, sa superficie : 219 m<sup>2</sup>.</p>	<p><b>40.</b> Modification de l'arrêté communal relatif à la réglementation du marché des motos et vélos d'occasion de Marrakech sis à Sidi Youssef Ben Ali.</p>
<p><b>32.</b> Statuer à propos de l'acceptation du don immobilier octroyé par Mme. Fouzia HEMMADI, il s'agit d'une partie de terrain appartenant au titre foncier n° : 114662/04, sa superficie : 34 m<sup>2</sup>, situé à l'arrondissement Menara et affecté à la création de la voie d'aménagement.</p>	<p><b>41.</b> Etude du projet de règlement intérieur concernant les services du Théâtre Royale.</p>
<p><b>33.</b> Location d'un lot de terrain du domaine public pour la création de la gare routière.</p>	<p><b>42.</b> Instaurer un arrêté communal relatif à la réglementation des déplacements urbains au sein de la ville de Marrakech.</p>
<p><b>34.</b> Statuer à propos de la procédure de déclassement du lot de terrain où se situe Douar Sidi Mebarek qui appartient au domaine public de l'Arrondissement Menara, son titre foncier n° : 49757/04 et sa superficie : 2269 m<sup>2</sup>, de domaine public au domaine privé.</p>	<p><b>43.</b> Etude et adoption à propos de la convention cadre concernant le partenariat pour la réhabilitation de Ghabate Chababe Marrakech entre la Fondation Mohamed VI pour la Protection de l'Environnement, la Direction Générale des Collectivités Communales, la Wilaya de la Région - Marrakech Tensift El Houz, la Commune Urbaine de Marrakech, et la Direction du Domain Public. <i>(Point inscrit à l'ordre du jour suite à la proposition de l'autorité locale).</i></p>
<p><b>35.</b> Statuer à propos de la procédure d'expropriation des parties des terrains où se situe Douar Sidi Mebarek de l'arrondissement Menara, appartenant aux titres fonciers n° : 49747/04 - 65754/04 - 5558/m, mesurant successivement : 82 m<sup>2</sup>, 2269 m<sup>2</sup>, <b>32 m<sup>2</sup></b>, <b>46 m<sup>2</sup></b>, <b>24 m<sup>2</sup></b>, en vue de régler la situation juridique des logemenst et locaux commerciaux du Douar et adopter le montant de la compensation.</p>	<p><b>44.</b> Election du 10<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil Communal de Marrakech conformément aux dispositions de l'article 9 de la Charte Communale pour remplacer le poste vacant après l'accusé de réception concernant l'acceptation de la démission de M. Mohamed El Hor 3<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil Communal de Marrakech auprès de M. le Wali de la Région - Marrakech Tensift El Houz.</p>
<p><b>36.</b> Statuer à propos de la procédure d'alignement partiel de la voie publique n° 143 reliant le quartier Saada (près de quartier Charaf) à la route de Targa.</p>	
<p><b>37.</b> Adoption définitive de l'alignement des voies publiques et l'expropriation des terrains relative à Douar Lakehili conformément à la loi : 90 – 12. <i>(Point inscrit à l'ordre du jour suite à la proposition de l'autorité locale).</i></p>	
<p><b>38.</b> Se prononcer à propos de l'alignement des voies publiques et l'expropriation des terrains pour compléter lavoie d'aménagement n° 111 amenant au projet Opération Tilila et Nouara. <i>(Point inscrit à l'ordre du jour suite à la proposition de l'autorité locale).</i></p>	

